

- Equipements des laboratoires (Biologie, Anatomie et cytologie pathologiques, Médecine nucléaire).

Il est demandé au technicien de participer à la distribution des fluides médicaux.

Prise en charge des dispositifs médicaux

En termes de prise en charge, il est demandé au technicien, suivant son niveau de compétence et d'habilitation sur un dispositif donné :

- De diagnostiquer les pannes et de remettre en état de fonctionnement les équipements biomédicaux (Maintenance curative),
- De réaliser les opérations de maintenance préventive et de contrôle qualité interne,
- De planifier, en relations avec les services cliniques ou médico-techniques et les prestataires de service, les interventions sur les équipements biomédicaux,
- D'assurer le déclenchement, le suivi et le contrôle (D'un point de vue administratif, technique et organisationnel) des interventions de maintenance sous-traitées ou non,
- Participer à la définition et à la réalisation des travaux préparatoires et à la mise en service des équipements en relation avec les utilisateurs, les fournisseurs, l'encadrement biomédical et les services techniques,
- Participer à des formations et conseiller les utilisateurs sur les équipements biomédicaux,
- Etre force de proposition en ce qui concerne l'obsolescence des matériels et les choix lors de l'élaboration du plan d'équipement,

Il est demandé, conformément aux exigences réglementaires sur la prise en charge des dispositifs médicaux, que chaque intervention technique soit l'objet d'un compte-rendu circonstancié saisi sur le logiciel de G.M.A.O. On entend par intervention technique toute action sur un équipement réalisée par un technicien biomédical du CHV ou par un technicien d'une société extérieure.

Fonctions transversales

Il est demandé au technicien d'assurer un suivi, sur le logiciel de G.M.A.O., de l'inventaire du parc dont il est en charge.

Il est demandé au technicien de poursuivre la démarche engagée sur la mise en œuvre de l'amélioration continue de la qualité au sein du Service Biomédical. Il sera tenu à jour une base documentaire recensant l'ensemble des protocoles de prise en charge technique des dispositifs médicaux exploités dans l'établissement.

Le technicien s'attachera à référencer pour chaque type de matériel les protocoles de maintenance préventive, de maintenance curative, de contrôle qualité établis par les constructeurs. Les protocoles de maintenance et de contrôle qualité seront rédigés et tenus à jour en relation avec l'encadrement biomédical et les fournisseurs.

Il est demandé au technicien d'intervenir sur les matériels dans le cadre d'alertes ou d'enquêtes de matériovigilance.

Les savoir-faire requis du métier

- Diagnostiquer une panne de matériel biomédical,

- Entretien et réparer des dispositifs biomédicaux,
- Maintenir préventivement les équipements,
- Rédiger un protocole de maintenance biomédicale,
- Programmer les interventions de maintenances,
- Utiliser le logiciel de G.M.A.O.,
- Former et conseiller les utilisateurs sur le fonctionnement des appareils biomédicaux,
- Evaluer les risques liés à l'utilisation des dispositifs médicaux et alerter en cas d'utilisation non conforme,
- Travailler en équipe.

Les conditions particulières d'exercice du métier

Dans le cadre de la prise en charge des dispositifs liés à l'épuration extra-rénale, les horaires de travail sur le site sont étendus, cela pour répondre au mieux aux contraintes de fonctionnement du Service d'Hémodialyse et aux contraintes réglementaires dans ce domaine.

CV et lettre de motivation : chvalenciennes-436830@cvmil.com